

saison 2019-2020

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE
LA LIGUE

RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

TIRAGE DES 1/16^{ES} DE FINALE

à jouer avant le 9/02/2020

FÉMININES

5875001	CSM FINANCES	–	ASHB LES MUREAUX	5878075
5877009	CLAYE-SOUILLY SHB	–	AC BOULOGNE BILLAN COURT	5892002
5877035	US VAIRES EC	–	ES SUCY	5894029
5877067	HBC CAMPÉSIEN	–	HBC VAL-DE-SEINE	5891017
5877078	SÉNART AHB	–	BLANC-MESNIL SP.	5893012
5878007	AS BONNIERES	–	HBC ANTONY	5892006
5891006	BONDOUFLE AC CE	–	ASV CHATENAY-MALABRY	5892005
5891015	SCA 2000 ÉVRY	–	PARIS SC	5875056
5891026	MORSANG-FLEURY HB	–	US ALFORTVILLE	5894001
5891030	US RIS-ORANGIS	–	STADE DE VANVES	5892029
5892012	CLAMART HB	–	AS MANTAISE	5878002
5892015	AS FONTENAY-AUX-ROSES	–	ENT. NOISY / GAGNY	5893005
5893001	ENT. BOBIGNY / BONDY	–	ENT. ÉLITE VAL-D'OISE	5895011
5894058	CHB BRY	–	DRAVEIL HB	5891011
5895001	COM ARGENTEUIL	–	US LAGNY-MONTÉVRAIN	5877016
5895022	HBC ST-LEU / TAVERNY	–	AULNAY HB	5893009

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

RAPPELS

Règle de participation

Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Tous joueur ou toute joueuse de moins de 18 ans ayant participé à 6 matchs en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.